

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er mai 2023 à 19 h
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02

CA23 26 0067

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er mai 2023

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er mai 2023, à 19 h, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA23 26 0068

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2023, à 19 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux membres du conseil d'arrondissement dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2023, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 – Point d'information

Le point d'information débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 25.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 25 et se termine à 19 h 52.

CA23 26 0069

Motion de remerciement pour les employé.e.s de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui ont participé à l'effort de nettoyage et de rebranchement après l'importante tempête de verglas des 5 et 6 avril 2023

Attendu que les 5 et 6 avril 2023, la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ont été frappés de plein fouet par une importante tempête de verglas, privant des milliers de Rosepatriennes et Rosepatriens d'électricité, et provoquant des dégâts considérables à la canopée de l'arrondissement;

Attendu que rapidement, les équipes de l'arrondissement se sont mobilisées pour sécuriser les secteurs touchés, pour offrir du soutien à la population affectée, et pour permettre aux équipes d'Hydro-Québec de rebrancher le plus rapidement possible la population privée d'électricité;

Attendu que ce travail colossal des équipes de l'arrondissement a permis d'ouvrir des centres d'urgence et des lieux de détente - comme la Bibliothèque Marc-Favreau - et que ces mesures ont été grandement appréciées par la population rosepatricienne;

Attendu que les équipes sont encore à l'œuvre pour terminer l'opération nettoyage des branches sur le domaine public;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS, Josefina BLANCO et Dominique OLLIVIER

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie remercie chaleureusement, au nom de la population rosepatricienne, l'ensemble des employés et employées qui ont travaillé sans relâche lors des opérations de rétablissement et de nettoyage aux quatre coins de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

CA23 26 0070

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal (STM), portant sur la réalisation de travaux en périphérie du Centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique;

D'autoriser le greffier adjoint de la Ville à signer au nom de la Ville ledit projet d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1238695002

CA23 26 0071

Autoriser une dépense totale de 1 053 766,73 \$, taxes incluses (contrat : 839 323,25 \$ + contingences : 83 932,33\$ + variation de quantités 83 932,33 \$ + incidences 46 578,73 \$) - Octroyer un contrat à « Paysagiste Promovert inc. » au montant de 839 323,25 \$, taxes incluses, pour Modernisation de l'éclairage et réfection des sentiers au Parc de la Cité-Jardin - Appel d'offres public 23-020-PP (5 soumissionnaires). - Autoriser un virement de crédit du compte de fonds de parc 204 000 \$

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 962 229,39 \$, taxes nettes incluses;

D'autoriser une dépense de 839 323,25 \$, taxes incluses, pour la modernisation de l'éclairage et la réfection des sentiers au parc de la Cité-Jardin;

D'accorder à « Paysagiste Promovert inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 839 323,25 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 23-020-PP;

D'autoriser une dépense de 83 932,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 83 932,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 6 578,73 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 21-19002;

D'autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1239937002

CA23 26 0072

Autoriser une dépense totale de 2 213 297,18 \$, taxes incluses (contrat : 1 797 293,72 \$ + contingences : 179 729,37 \$ + variation de quantités 179 729,37 \$ + incidences 56 544,72 \$) - Octroyer un contrat à « Salvex inc. » au montant de 1 797 293,72 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle sud au parc Beaubien - Appel d'offres public 22-107-PP (7 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédit du compte de fonds de parc de 436 770 \$;

D'autoriser une dépense de 1 797 293,72 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du terrain de balle sud au parc Beaubien;

D'accorder à « SALVEX inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 1 797 293,72 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 22-107-PP;

D'autoriser une dépense de 179 729,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 179 729,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « Groupe ABS inc. », un mandat pour la surveillance environnementale des travaux pour une somme maximale de 23 482,49 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 22-19127;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 8 062,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 21-19002;

D'autoriser une dépense de 25 000,00 \$ (incluant les taxes), à titre de budget d'incidences techniques;

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1239937001

CA23 26 0073

Autoriser une dépense totale de 989 307,79 \$, taxes incluses (contrat: 752 629,80 \$ + contingences: 75 262,98 \$ + variation de quantités 75 262,98 \$ + incidences 86 152,03 \$) - Octroyer un contrat à « Groupe ABF inc. » au montant de 752 629,80 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis, sur différentes rues (RMT2023-1) - Appel d'offres public 23-016-VP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 989 307,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT2023-1);

D'accorder à « GROUPE ABF inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 752 629,80 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 23-016-VP;

D'autoriser une dépense de 75 262,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 75 262,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 69 909,74 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS21-11094-OP;

D'accorder à « GROUPE ABS inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 16 242,29 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 21-19002;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1239936001

CA23 26 0074

Autoriser la prolongation du contrat de service pour l'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 4 de cette convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et « La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) » (SPCA) pour une période d'une année à compter du 1er juin 2023 et jusqu'au 31 mai 2024 - Autoriser à cette fin une dépense totale maximale de 126 096 \$, taxes incluses le cas échéant (contrat RPPG21-05036-GG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat de service pour l'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 4 de cette convention intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) » (SPCA), pour une période d'une année à compter du 1^{er} juin 2023, et ce, jusqu'au 31 mai 2024;

D'autoriser à cette fin une dépense totale d'un montant maximal de 126 096 \$ incluant les honoraires et les taxes applicables, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1238557002

CA23 26 0075

Approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal. Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à la SIDAC Promenade Masson (contrat 23-053-CG) - Autoriser un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'approuver un projet de convention avec la SIDAC Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal, d'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à la SIDAC Promenade Masson (23-053-CG) et d'autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1239173003

CA23 26 0076

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 300 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2023

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2023;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » une contribution financière de 4 300 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale de soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1239904002

CA23 26 0077

Accepter une aide financière maximale de 13 987,96 \$ de « Charton-Hobbs inc. », afin de soutenir l'aménagement des terrains de basketball de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Approuver un protocole d'entente pour la rénovation des équipements de basketball au parc Sœur-Madeleine-Gagnon - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant maximal de 13 987,96 \$

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'accepter une aide financière maximale de 13 987,96 \$, taxes incluses, provenant de la compagnie « CHARTON-HOBBS INC. » afin de soutenir l'aménagement des terrains de basketball de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'approuver à cet effet l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et « CHARTON-HOBBS INC. » établissant les conditions et modalités de versement de cette aide financière et pour la rénovation des équipements de basketball au parc Sœur-Madeleine-Gagnon;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant maximal de 13 987,96 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes pour l'amélioration des terrains de basketball de l'arrondissement;

D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1237050003

CA23 26 0078

Approuver deux protocoles d'entente avec les organismes « Les Productions Funambules Médias » et « CinéRuelles » pour la réalisation de projections - Octroyer des contributions financières totalisant 11 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023 - Autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 11 843,33 \$

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver deux protocoles d'entente de soutien financier avec les organismes « Les Productions Funambules Médias » et « CinéRuelles » pour la réalisation de projections à l'été 2023;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdits protocoles d'entente;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 11 600,00 \$, taxes incluses, le cas échéant, dont un montant de 3 300,00 \$ provient du budget de fonctionnement 2023 et un montant de 8 300,00 \$ provient du virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser un virement de crédits de 11 843,33 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1237145003

CA23 26 0079

Approuver une convention de service avec la firme « Collectif Escargo inc. » d'une valeur maximale de 80 448,01 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'aménagement temporaires sur la rue Masson se terminant en octobre 2023 (contrat 23-032-SG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'approuver la convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la firme « Collectif Escargo Inc. », pour la réalisation des travaux d'aménagement temporaire sur la rue Masson se terminant en octobre 2023;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'octroyer à cet effet à la firme « Collectif Escargo Inc. », un montant de 80 448,01 \$, toutes taxes incluses. Ladite contribution sera versée à la firme selon les conditions prévues à la convention de services;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises entourant les services visés par la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1238954003

CA23 26 0080

Ratifier une dépense additionnelle de 10 795,12 \$ avec le fournisseur Signature Nature pour le déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 10 795,12 \$ avec le fournisseur " Signature Nature " pour le déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1236743003

CA23 26 0081

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 706,15 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-080-AG accordé à « Jean-René Lafond inc » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1^{er} novembre 2022 au 1er avril 2023

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 706,15 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-080-AG accordé à « Jean-René Lafond inc » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1236743004

CA23 26 0082

Autoriser une dépense additionnelle de 9 485,44 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-079-AG accordé à « Les Équipements Benco Canada Itée » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 9 485,44 \$, taxes incluses, provenant des surplus budgétaires, pour le contrat de gré à gré numéro 22-079-AG accordé à « Les Équipements Benco Canada Itée » pour les services de location d'appareils trottoirs sans opérateurs pour l'entretien hivernal du réseau cyclable local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De devancer la période de ce même contrat d'un (1) mois, soit du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1236743005

CA23 26 0083

Ratifier une dépense additionnelle de 87 959,80 \$ dans le cadre du contrat conclu avec « Entreprise Vaillant (1994) inc. », pour les saisons 2019-2023

la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public numéro 19-17678 / RPPS19-04035-OP (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De ratifier une dépense additionnelle de 87 959,80 \$ dans le cadre du contrat conclu avec « Entreprise Vaillant (1994) inc. » pour la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour les saisons 2019-2023 - Appel d'offres public numéro 19-17678 / RPPS19-04035-OP (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1236743001

CA23 26 0084

Autoriser une dépense additionnelle de 3 411,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat conclu avec « Location Sauvageau inc. » pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 22-19374 / 22-046-AI (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 411,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat conclu avec « Location Sauvageau inc. » pour la location de 12 camionnettes 4 x 2 avec cabine d'équipe et boîte allongée pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à la suite de l'appel d'offres sur invitation numéro 22-19374 / 22-046-AI (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1236743006

CA23 26 0085

Approuver une dépense totale de 28 626,36 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à la compagnie « Du vert au rouge inc. » pour l'entretien horticole de certains parcs et espaces verts de l'Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour la saison 2023, avec deux options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 - Appel d'offres public 23-19852 / NRS 23-017-TP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'accorder un contrat à la compagnie « Du vert au rouge inc. » pour l'entretien horticole de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement de Rosemont-

La-Petite-Patrie pour la saison 2023, avec deux options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 - Appel d'offres public 23-19852 / 23-017-TP (3 soumissionnaires);

D'autoriser à cette fin une dépense de 28 626,36 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1239940001

CA23 26 0086

Autoriser une dépense de 650 \$, taxes en sus, pour la participation de deux élus à la 35^e édition du gala ESTim qui se tiendra le 11 mai 2023

Il est proposé par Josefina BLANCO

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 650 \$ (taxes en sus), pour les frais relatifs à la participation des élus suivants, à la 35^e édition du Gala ESTim, qui se tiendra le 11 mai 2023;

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie
- M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la ville – district Marie-Victorin

D'autoriser le remboursement d'une somme de 325,00 \$ (taxes en sus) à chacun des participants;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1237059002

CA23 26 0087

Autoriser une dépense approximative de 1700 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « L'incontournable gouvernement de proximité » qui se tiendra du 3 au 5 mai 2023, à Gatineau

Il est proposé par Josefina BLANCO

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense approximative de 1700 \$ (taxes incluses), pour les frais relatifs à la participation d'un élu à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « *L'incontournable gouvernement de proximité* » qui se tiendra du 3 au 5 mai prochain, à Gatineau ;

- M. François Limoges, Maire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1237059003

CA23 26 0088

Ratifier une dépense de 375 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la 2e édition du Sommet Climat de Montréal qui se tiendra les 9 et 10 mai 2023

Il est proposé par Josefina BLANCO

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De ratifier une dépense de 375 \$ (taxes incluses), pour les frais relatifs à la participation de l'élu suivant à la **2e édition du Sommet Climat de Montréal** qui se déroulera les 9 et 10 mai 2023, à Montréal;

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie

D'autoriser le remboursement d'une somme de 375 \$ au participant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1237059004

CA23 26 0089

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur la rue Masson entre la 1re Avenue et la 7e Avenue, pour 2024, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur la rue Masson entre la 1re Avenue et la 7e Avenue, pour 2024, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1239971001

CA23 26 0090

Autoriser une dépense de 77 047,05 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la réalisation des documents d'exécution pour le remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de la rue Masson entre la 1re Avenue et la 7e Avenue dans le cadre du projet intégré du PIRPP de la rue Masson, conformément à l'entente-cadre 20-18138-2 intervenue entre la Ville et « FNX-Innov » (Résolution CE20 1578)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 77 047,05 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation des documents d'exécution, pour le remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) de la rue Masson, entre la 1re Avenue et la 7e Avenue dans le cadre du projet intégré du PIRPP de la rue Masson, conformément à l'entente-cadre 20-18138-2 intervenue entre la Ville et « FNX-Innov inc. » (Résolution CE20 1578).

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1239971003

CA23 26 0091

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février 2023 au 24 mars 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2023, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 25 février 2023 au 24 mars 2023 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2023, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1230717004

CA23 26 0092

Autoriser un virement de crédits de 22 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers destinés à la réalisation de la Fête de la rentrée 2023

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 22 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de la Fête de la rentrée 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1233318001

CA23 26 0093

Autoriser un virement de crédits budgétaires de 22 686,12 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers afin de procéder à l'achat de lampes DEL pour la salle d'exposition de la maison de la culture

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits budgétaires de 22 686,12 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers afin de procéder à l'achat de lampes DEL pour actualiser l'ancien système d'éclairage de la salle d'exposition de la maison de la culture de Rosemont–La Petite-Patrie, au printemps 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1237145002

CA23 26 0094

Autoriser un virement de crédits de 2 483 286,09 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 1 318 660,09 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 1 164 626 \$ pour la Division des Parcs

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 2 483 286,09 \$ en provenance du surplus de gestion divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, soit un montant de 1 318 660,09 \$ pour la Division de la voirie et un montant de 1 164 626 \$ pour la Division des parcs.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1236743007

CA23 26 0095

Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « 6H en cœur », « Show de ruelle », « Journée nationale des patriotes - Pique-nique électronique », « Piano Public », « Distribution fleurs », « Fête du vélo », « Les samedis pour emporter », « Inauguration du parc Annie-Montgomery », « Événement cycliste un Tour la Nuit », « Tour de l'Île de Montréal », « Activités pique-nique élèves », « Journée d'ouverture Baseball Grand Rosemont », « Cinéma de plein air », « Spectacles de la SDC Petite-Italie-Marché Jean-Talon », « Fête Saint-Antoine », « Marché Masson des produits locaux », « MaBrasserie, Ma St-Jean », « Fête nationale de Rosemont-Petite-Patrie », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fête nationale LRRCR », « Cinéma sous les étoiles », « Ciné-parc Dante », « Indiscrétions publiques », « Jeudis shows », « Ital Auto Fest », « Théâtre La Roulotte », « Marchés Engagés », « Fausse balle » et « Course de nuit «Night rice» » et approuver la convention 6H en cœur

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2023-26-20 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2023-26-21 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2023-26-22 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2023-26-23 jointe à la présente, permettant le ralentissement de la circulation selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2023-26-24 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2023-26-25 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver la convention 6H en cœur.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1237178002

CA23 26 0096

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrières - Demande de permis numéro 3003096642

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-148), la résolution suivante :

1° D'autoriser pour la propriété composée du lot vacant 3 795 031, adjacent à la rue des Carrières :

- a) la construction d'un bâtiment d'une hauteur maximale de cinq étages et de 16,1 m, en dérogation aux articles 8, 9 et 10 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui prescrit un maximum de trois étages et de 12,5 m de hauteur dans la zone visée;
- b) l'aménagement d'un maximum de 93 logements, en dérogation aux articles 121, 130 et 139 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui prescrit un maximum de huit logements dans la zone visée;
- c) l'occupation d'un équipement mécanique (transformateur sur socle - TSS) en cour avant sans écran visuel végétalisé entre l'équipement et la voie publique, en dérogation à l'article 339 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui prescrit un écran constitué d'arbres, d'arbustes ou de graminées.

2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- a) Fournir un rapport d'expertise sur la qualité du sol et un plan de réhabilitation conditionnel à l'émission du permis;
- b) Fournir un plan de rétention des eaux de pluie sur le site conditionnel à l'émission du permis;
- c) Fournir un plan de gestion des déchets du bâtiment afin de s'assurer de la minimisation des contenants destinés aux collectes ainsi que de l'efficacité des collectes conditionnelles à l'émission du permis;
- d) Mettre en place les mesures de protection contre le bruit à l'intérieur des logements telles que proposées par l'étude de climat sonore (étude acoustique) réalisée par « MJM CONSEILLERS EN ACOUSTIQUE INC. » jointe à l'annexe A et proposant notamment des types de matériaux, une épaisseur minimale ainsi que des compositions particulières de fenêtres à respecter ;
- e) Fournir à l'ensemble des logements un système d'air climatisé.

3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

- a) Assurer la qualité architecturale du projet, en prévoyant des matériaux de qualités;
- b) Prévoir des aménagements de qualité et s'adressant à toutes les classes d'âge dans la cour centrale, afin d'assurer l'aménagement d'un espace privé de qualité pour tous;
- c) Favoriser l'aménagement de talus dans la cour centrale afin de permettre le développement d'arbres à moyen ou grand déploiement;
- d) Favoriser l'aménagement des équipements mécaniques au niveau du toit et traiter les sorties mécaniques comme des composantes architecturales des façades;
- e) Favoriser un aménagement de qualité et esthétique afin de réduire l'impact visuel de l'équipement mécanique en cour avant.

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Adopté.

Dissidence : Josefina BLANCO

40.02 1227007003

CA23 26 0097

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie » (RCA-177) afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1237612001

CA23 26 0098

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2023) (RCA-173) » (RCA-173-1) afin de modifier la tarification relative au stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR)

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2023) (RCA-173) » (RCA-173-1) afin de modifier la tarification relative au stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), et dépose un projet de règlement.

40.04 1237624001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 04

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance
du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2023.